

témoignage d'estime de notre part de rappeler quelque part dans les corridors du nouvel édifice que les restes de M. Law reposent dans ses murs.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: L'idée de l'honorable député me plaît et j'aurai soin d'en parler au comité qui a la direction générale de la construction de l'édifice. Ce sera perpétuer le souvenir d'un triste événement, mais comme mon honorable ami l'a dit, les restes de M. Law ne reposent pas ailleurs qu'au palais législatif.

Gouvernement civil.—Bureau de la commission de conservation, \$37,650.

L'hon. M. GRAHAM: Je crois qu'à cette session, le représentant de Perth-Sud (M. Steele) a présenté une motion qui tendait à faire ressortir l'opportunité d'établir un département d'hygiène.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Cette question n'a pas trait à la commission.

L'hon. M. GRAHAM: La commission de conservation a un département d'hygiène, et l'un de ses employés a passé quelque temps en Europe pour se renseigner sur les questions relatives à la santé publique. Que fait la commission à cet égard, et le ministère a-t-il examiné la résolution de l'honorable député tendant à la création d'un département d'hygiène?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Il n'y a pas eu, que je sache, d'examen spécial de sa résolution. Quoi qu'il en soit, aucune décision n'a été prise. Quant au département d'hygiène de la commission de conservation, ses travaux ont dû être fort restreints; cependant, j'obtiens des renseignements pour mon honorable ami.

L'hon. M. GRAHAM: M'est avis qu'il s'est livré à beaucoup de recherches.

Arts et Agriculture.—Pour encourager l'établissement d'entrepôts frigorifiques en vue de la meilleure conservation et manutention des produits alimentaires de nature périssable, \$50,000.

L'hon. M. GRAHAM: Cet encouragement est-il à l'intention des propriétaires d'entrepôts frigorifiques?

L'hon. M. BURRELL: Il reste encore dix ou douze subventions à payer, et c'est pour cela que nous, nous faisons ouvrir ce crédit. Depuis que la guerre est déclarée nous n'avons pour ainsi dire pas accordé de subventions.

M. MACDONALD: Sur quoi s'est-on fondé pour charger M. O'Connor de s'enquérir de la cherté du lard fumé et autres

[M. Knowles.]

produits, et quelles mesures a-t-on prises en vue d'une nouvelle enquête? Pourquoi cette affaire n'a-t-elle pas été renvoyée à un comité de la Chambre?

L'hon. M. BURRELL: C'est là chose à peu près étrangère à mon département. Je crois savoir que M. O'Connor a été chargé par le ministre du Travail de faire une enquête sur la cherté de la vie, y compris le service des entrepôts frigorifiques. Quant à l'autre question de l'honorable député, le premier ministre y répondra peut-être.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Le ministre du Travail pourrait mieux que moi donner des renseignements complets, puisque la question relève plus directement de son ministère. Par décret du conseil, M. O'Connor fut nommé commissaire en vue de recueillir certaines informations. L'enquête avait pour objet de recueillir certaines données sur lesquelles le commissaire a fondé les conclusions de son rapport.

M. MACDONALD: Les journaux m'ont appris que par un nouveau décret du conseil,—rendu, je suppose, en vertu de la loi relative aux enquêtes,—on a chargé trois personnages de s'enquérir du bien-fondé des conclusions du rapport de M. O'Connor. Je considère que le premier ministre devrait s'expliquer là-dessus. Il me semble qu'après avoir reçu le rapport du commissaire régulièrement nommé par le Gouvernement la raison et le souci des convenances exigeaient que l'affaire fût renvoyée à un comité de la Chambre des communes.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Ces personnages ont été nommés en conformité de la loi relative aux enquêtes et en vertu du décret auquel allusion vient d'être faite. Comme il s'agit principalement de comptabilité, de bénéfices et d'autres questions de cette nature, il y avait lieu, selon moi de s'en remettre du soin de l'enquête à des personnes de l'expérience de celles que nous avons nommées. Sans vouloir diminuer le mérite des membres de la Chambre, il ne me semble pas, je dois le dire, qu'un comité parlementaire soit le tribunal qu'il convienne le mieux de charger d'une enquête portant sur la comptabilité compliquée, sur les choses plus ou moins claires d'une très importante maison d'affaires. C'est pour cette raison que nous avons cru devoir instituer une commission comme celle dont je parle.

M. MACDONALD: Je suppose qu'en instituant une nouvelle commission le premier